
L'adaptation d'impédances

CHRISTIAN FORESTIER, inspecteur général de l'Éducation nationale

Membre du Haut Conseil de l'Éducation

Les électroniciens appellent « adaptation d'impédances », la technique qui permet d'optimiser le transfert d'une puissance électrique entre un circuit émetteur et un circuit récepteur. Posons-nous donc la question de savoir s'il y a une bonne adaptation d'impédances entre notre lycée et notre enseignement supérieur.

Depuis le XIII^{ème} siècle, donc bien avant le décret napoléonien du 17 mars 1808, notre pays a fait le choix de délivrer un grade universitaire permettant l'accès à l'université. Aux origines, avec l'apparition de l'université de Paris, les quatre facultés - art, médecine, droit et théologie - délivraient quatre baccalauréats, qui ouvraient le droit de préparer quatre licences permettant d'enseigner.

Aujourd'hui les choses sont un peu plus complexes. Si le baccalauréat reste théoriquement le premier grade de l'enseignement supérieur, tout le monde s'accorde pour dire que l'on est plus dans le registre du symbolique que dans celui du réel. Les baccalauréats, qu'ils soient généraux, technologiques ou professionnels, sont bien, de fait, des examens sanctionnant la fin des études secondaires et permettant un accès soit aux différentes formes d'ensei-

gnement supérieur, soit à l'emploi. S'agissant de l'accès à l'enseignement supérieur, le rôle joué par le grade, ou plutôt par le diplôme, n'est pas identique dans tous les cas. Ainsi, en théorie, le baccalauréat est suffisant pour intégrer une formation en licence, sans qu'il y ait *a priori* un lien à établir entre le type de baccalauréat et la licence préparée ; et, toujours en théorie, il n'est ni nécessaire ni suffisant pour intégrer une section de technicien supérieur ou un institut universitaire de technologie ; quant à l'accès aux classes préparatoires, il relève d'une simple circulaire annuelle, et d'une procédure apparemment très encadrée par l'informatique, mais de fait très décentralisée sur les établissements et en amont de l'examen du baccalauréat.

On dénombre trois séries du baccalauréat général structurées en quatorze spécialités, sept séries

du baccalauréat technologique rassemblant vingt-deux spécialités et enfin, à ce jour, cinquante-quatre spécialités du baccalauréat professionnel. Ajoutons des sections spéciales type abibac ou OIB et on aura une vue à peu près complète du paysage. Un nombre donc pratiquement indéfini (près d'une centaine) de structures d'un diplôme qui est de fait le passage obligé pour l'accès à l'enseignement supérieur. Il est très vraisemblable dans ces conditions que l'on soit relativement éloigné de l'adaptation d'impédances, entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. On est même en droit de se poser la question de savoir si en l'état actuel du baccalauréat et de notre enseignement supérieur cette adaptation reste possible.

Au moment où l'on semble penser que le principal problème d'articulation entre l'en-

seignement secondaire et les différentes formes d'enseignement supérieur peut se réduire à plus d'information objective, il est nécessaire d'élargir la réflexion à ce qui constitue les dysfonctionnements les plus importants, les choses étant très différentes suivant que l'on s'intéresse au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au baccalauréat professionnel. C'est cette entrée que nous choisirons sachant qu'un autre choix était possible qui aurait été de traiter successivement les quatre principales structures d'accueil des bacheliers, c'est-à-dire, d'une part, les deux structures implantées dans les lycées, les sections de techniciens supérieurs et les classes préparatoires et, d'autre part, les deux structures universitaires, la licence et les instituts universitaires de technologie.

Comportement dans l'enseignement supérieur suivant la série de baccalauréat.¹

	Non poursuite	Diplômé du sup	Echec	Echec/Poursuite
Général	2%	87%	11%	10%
ES	2%	84%	14%	14%
L	3%	78%	19%	19%
S	1%	93%	6%	6%
Technologique	10%	60%	30%	33%
STT	10%	55%	35%	39%
TI	5%	75%	20%	21%
Professionnel	63%	11%	26%	70%
Pro tert	58%	11%	31%	74%
Pro ind	70%	11%	9%	63%

Un baccalauréat général fortement hiérarchisé

Pour s'en tenir à la dernière réforme du baccalauréat général, celle de 1993, il suffit de rappeler son principe fondateur : rééquilibrer entre elles les séries de baccalauréat, faire en sorte qu'elles aient une même dignité et qu'elles préparent à des études supérieures équivalentes. Ces principes exprimaient une volonté de mettre un terme à ce qui était la situation d'alors, à savoir une série considérée comme très élitiste, la série C, accusée de ne plus être une série

scientifique, mais une section très généraliste de très haut niveau, point de passage obligé pour intégrer les formations les plus prestigieuses, écrasant toutes les autres séries. Plus concrètement, la réforme affichait pour ambition d'offrir une diversité de voies d'accès à l'enseignement supérieur, prenant mieux en compte les goûts et les aptitudes des élèves, soit pour les lettres, soit pour les sciences, soit pour l'économie. Les disciplines enseignées, mais surtout les horaires et les coefficients des épreuves du baccalauréat devaient concourir à cet objectif.





Il faut avoir vécu cette négociation avec les partenaires pour connaître ce que l'on appelle pudiquement le poids des disciplines et pour savoir ce qui fonde leur légitimité : d'abord le mode d'évaluation (le must étant l'épreuve écrite au baccalauréat, si possible sous forme de dissertation) et ensuite le coefficient. Personne n'est surpris qu'aucune discipline du baccalauréat général ne soit affectée d'un coefficient un et donc que le coefficient minimum soit deux ; c'est parce que le coefficient un est tellement infâmant qu'on l'a tout simplement supprimé...en doublant tous les coefficients. Il faudrait un article complet pour raconter, avec l'humour de rigueur, toute cette négociation ; disons simplement qu'il faut bien admettre qu'il n'y a pas vraiment eu de réforme et que les séries générales d'aujourd'hui ne sont guère, au moins en apparence, très différentes des précédentes, sauf dans leurs appellations (ES, L et S plutôt que A, B, C, D, E), avec en sus quelques effets inattendus et plutôt pervers. Pour en rester à l'objet de cet article, disons qu'en matière d'articulation entre la voie générale du lycée et l'enseignement supérieur, aucun objectif n'a été atteint, bien au contraire, et que la réforme des classes préparatoires intervenue à la suite, en 1995, n'a fait que renforcer les aberrations les plus criantes.

S'agissant du rôle joué par la voie S, il est difficile de plaider qu'il est moins pervers que celui joué par l'ex voie C. A l'évidence, programmes, horaires, coefficients... ne changent rien à l'affaire, tout est dans le statut que l'on fait jouer à cette série. A l'encontre de tous les discours et consignes officiels, le système, très méthodiquement, laisse vivre un dispositif dont l'objectif premier n'est pas la formation de futurs scientifiques, mais bien la protection de l'espèce. C'est ainsi, par exemple, que le directeur des lycées et collèges de 1994 devenu directeur général des enseignements supérieurs en 1995, se souvient avoir entendu affirmer, par ses collègues de l'inspection générale, que les nouveaux baccalauréats et les nouvelles classes préparatoires conduiraient à l'impossibilité pour un bachelier scientifique d'intégrer une classe

préparatoire littéraire - l'adaptation d'impédance étant, de par les contenus des programmes, totalement nulle. Aujourd'hui, un quart des élèves des classes préparatoires littéraires sont titulaires d'un baccalauréat scientifique, près de 20% dans la seule série lettres, sachant que pour être bien assuré que les scientifiques pourraient toujours intégrer les écoles normales supérieures dans le champ des lettres et sciences humaines, on avait précédemment créé, en 1981, les classes en lettres et sciences sociales, qui en accueillent aujourd'hui 60%. À force de ne vouloir réserver aucune voie d'excellence aux bacheliers littéraires il ne faut pas réellement s'étonner de la baisse d'attractivité de cette série.

La situation est tout aussi intéressante à examiner du côté des classes préparatoires économiques et commerciales. Au moment de la mise en place de la réforme, il était établi que les deux voies, scientifique et économique, devraient répondre aux spécialités de la série ES du baccalauréat, en faisant en sorte que les classes dites scientifiques puissent accueillir prioritairement des bacheliers ES avec la spécialité mathématiques et les classes dites économiques, les autres bacheliers ES, voire des bacheliers littéraires. Là encore, la réalité est très éloignée de ces principes : les classes dites scientifiques n'accueillent pratiquement que des bacheliers S (98,2%) et les classes dites économiques que des bacheliers ES spécialité maths et aucun bachelier L (0,4%). Bien plus, on connaît quelques établissements, publics et privés, où est simulée une admission de certains bacheliers S, considérés comme faibles, (*sic*), dans la voie scientifique, sous réserve que ceux-ci s'engagent à accepter une affectation réelle dans la voie économique, en lieu et place de bacheliers ES. Une telle pratique réellement scandaleuse est en total décalage avec les objectifs recherchés d'ouverture des écoles à des publics moins favorisés ; à l'évidence, ces établissements sont plus préoccupés par leur classement dans les palmarès publiés dans la presse que par des soucis de démocratisation. Faut-il continuer à tolérer de telles pratiques ?

Au passage, on notera que théoriquement, comme pour les classes préparatoires littéraires, on est pour les bacheliers S, dans une situation d'adaptation d'impédances nulle puisque, dans les classes économiques et commerciales, voie économique, il y a un enseignement d'économie qui en principe prolonge celui dispensé au baccalauréat ES et qui est inexistant en série S. Mais en économie, comme en littérature, il semble qu'il n'y ait pas de prérequis, ou en tout cas que l'on puisse facilement s'en affranchir, tout ceci bien évidemment au nom de la défense de la filière.

Un important décalage entre les objectifs et la réalité

Ces deux exemples sont là pour rappeler qu'en matière d'orientation au lycée, que se soit en seconde ou en terminale, il existe un décalage très important entre les objectifs politiques et la réalité du fonctionnement. Faut-il rendre responsable de ce décalage des problèmes de structures ? Si oui, lesquels ? Mais si la réponse est non, ce qui est plus vraisemblable, **il faut en conclure qu'en matière de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, l'intérêt politique général ne pèse rien face aux intérêts particuliers des initiés**, les initiés étant tout autant les familles que les acteurs de l'institution (chefs d'établissements, enseignants... et inspecteurs) ainsi que bien évidemment les établissements d'accueil lorsqu'il s'agit des formations reconnues comme les plus porteuses. **Le système, lorsqu'il devient pervers, ne fonctionne pas du tout sur une logique de prérequis, c'est-à-dire sur la continuité pédagogique, mais sur une logique de tri social, en instrumentalisant pour cela la voie scientifique du baccalauréat général.**

Revenons sur une autre conséquence de la réforme des séries générales, à savoir l'inversion de flux entre les séries littéraires et économiques et sociales. Avant la réforme, les deux séries (A et B) accueillait sensiblement le même nombre d'élèves, un peu moins de 20% chacune de l'ensemble des bacheliers ; aujourd'hui, la série ES accueille pratiquement 70%

d'élèves de plus que la série L. Ceci est-il le résultat d'une volonté politique exprimée ? Certainement pas. C'est d'abord la conséquence d'une absence de pilotage de l'orientation en fin de seconde et du rôle totalement non maîtrisé que l'on fait jouer aux options dites de détermination. Plus de 40% des élèves de seconde générale et technologique suivent une option sciences économiques et sociales, un pourcentage qui, bien qu'en diminution depuis quelques années, reste très élevé, alors que, et si l'on ne tient pas compte des options de langues vivantes, seulement 12% de ces mêmes élèves suivent une option artistique ou de langue ancienne.

De plus, on a pris un certain nombre de décisions qui étaient de nature à ne pas rendre attractive la série littéraire et on n'en a pas pris d'autres qui auraient pu inverser les choses. Tout d'abord les coefficients au baccalauréat : c'est au nom de l'intégrisme disciplinaire que l'on a absolument voulu que les coefficients des matières littéraires soient comparables aux coefficients des disciplines scientifiques dans la série S, ceci pour une question de *standing* et sans prendre en compte des docimologies sensiblement différentes, faisant ainsi du baccalauréat L un baccalauréat à *risques*. Autres mesures, qui, quant à elles, n'ont pas été prises : l'impossibilité de maintenir à la série L les mêmes débouchés que son ancêtre, la série « philosophie », et l'on pense ici naturellement à la médecine. En 1994 le ministre pensait, à juste titre, qu'une voie d'accès aux études médicales, pour un petit flux, pouvait être ouverte aux bacheliers littéraires ; les ricaneurs qui accueillirent cette idée de la part des médecins universitaires, en disent long sur la volonté de beaucoup de fonder leur stratégie de défense d'image uniquement sur leur capacité à n'accueillir que des bacheliers scientifiques, non pas pour leur formation en mathématiques, mais tout simplement parce qu'ils sont considérés comme les meilleurs et accessoirement de bonne extraction.

Tout ceci pour rappeler une évidence, si la voie générale reste bien la mieux adaptée aux



■ ■ ■ poursuites d'études, la seule que l'on puisse véritablement rattacher à la CITE 3A2 internationale, c'est-à-dire la seule dont on puisse dire que son objectif est bien la préparation à l'enseignement supérieur long (CITE 5 A), elle n'en reste pas moins fortement déséquilibrée et, en définitive, relativement peu organisée en fonction des différentes possibilités de poursuites d'études, mais enfin surtout socialement fortement hiérarchisée. En observant les matrices d'orientation vers les classes préparatoires, puis vers les instituts universitaires de technologie, puis vers les licences universitaires et enfin vers les sections de techniciens supérieurs, tout le monde peut comprendre le fonctionnement du système.

La série scientifique ouvre **toutes** les portes, sans exception, même celles réservées aux bacheliers technologiques (on trouve des traces de bacheliers S dans les classes préparatoires TSI réservées aux bacheliers technologiques STI), si des *aspérités* apparaissent, elles sont immédiatement effacées. Puis vient la série ES, qui est parvenue à élargir son champ naturel au secteur des lettres et sciences humaines et même à celui des activités physiques et sportives (les STAPS), alors que la série littéraire semble être entièrement positionnée sur les secteurs lettres et sciences humaines et langues. Paradoxalement, la série littéraire est donc la seule pour laquelle on puisse dire qu'il y a une vraie continuité apparente entre secondaire et supérieur, comme si l'adaptation d'impédances était là parfaite, mais ceci n'est qu'illusion : en licence d'histoire, on fera en sorte qu'un bachelier S conserve des chances de réussites supérieures à celles d'un bachelier L.

Un baccalauréat technologique dont la finalité reste à définir

Spécificité française, du moins dans son appellation, la voie technologique du lycée est pour le moins difficile à définir. Pas encore vraiment générale, plus vraiment professionnelle, c'est une *mangrove pédagogique*, dont nous disions, dans un rapport de 1999³, qu'elle avait « une histoire complexe fortement marquée par

l'idéologie ». Pour aller droit au but, on peut dire que son positionnement aujourd'hui n'est ni clairement exprimé, ni vraiment assumé. Au regard de l'OCDE, nous classons nos bacheliers technologiques dans la CITE 3A, comme les bacheliers généraux, ce qui signifie que nous considérons, dans ce cadre-là, qu'ils sont dans un second cycle de l'enseignement secondaire qui prépare à l'enseignement supérieur long. Mais par ailleurs, nous n'avons de cesse de rappeler qu'ils ont vocation à faire des études supérieures courtes de type BTS ou DUT, ce qui devrait donc nous les faire classer en CITE 3B⁴.

Pourquoi cette confusion ? On peut apporter deux réponses. L'une est très théorique : en France le baccalauréat est le premier grade de l'enseignement supérieur et donc tout bachelier a vocation à faire des études supérieures longues. L'autre est plus pragmatique : si nous classons nos seuls bacheliers généraux en 3A, nous apparaîtrions comme l'un des pays de l'OCDE dont le pourcentage d'une classe d'âge engagé dans un second cycle du secondaire préparant au supérieur long est parmi les plus faibles des pays économiquement développés, ce que, semble-t-il nous ne voulons pas assumer. Mais ce qui est important, c'est la réalité et cette réalité est que l'impédance de nos baccalauréats technologiques est pour l'instant assez bien adaptée aux BTS et DUT, mais certainement pas aux autres formations. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux taux d'échecs.

En observant les taux d'échecs dans l'enseignement supérieur, on comprend rapidement que l'accueil des bacheliers technologiques doit être placé au cœur de la réflexion. Un tiers des bacheliers technologiques poursuivant des études supérieures n'obtiendra aucun diplôme ; à eux seuls, ils représentent près de la moitié des étudiants n'obtenant aucun diplôme de l'enseignement supérieur. Mais cette situation n'est pas homogène et il faut, de fait, établir une différence entre les divers baccalauréats technologiques qui ne présentent pas tous, par rapport aux différentes filières du supérieur,

le même niveau d'adaptation ou de non-adaptation d'impédances. A noter toutefois qu'il serait opportun que la DEPP nous livre une vision la plus claire possible du devenir des entrants dans le supérieur en fonction de la série du baccalauréat, filière par filière, sur les trois premières années au moins ; même si, compte-tenu des réorientations, ceci est certainement difficile à obtenir.

Ce n'est pas une surprise, la population la plus en difficulté est celle des bacheliers STT, devenus aujourd'hui STG qui représente environ 15% de l'ensemble des bacheliers, soit près de 10% d'une génération. Globalement, ce sont eux qui vont connaître les taux d'échecs les plus lourds. Aujourd'hui, 90% d'entre eux s'inscrivent dans l'enseignement supérieur après l'obtention du baccalauréat. Tout d'abord en STS (plus de 40%), qui reste la filière privilégiée, mais dans laquelle ils obtiennent le taux de réussite global le plus faible (avec les bacheliers SMS) : à peine plus de 60%. La seconde destination est l'entrée en licence (près de 25%), les filières choisies étant, dans l'ordre, AES, STAPS, droit, SHS, langues et sciences économiques. C'est ici que les taux d'échecs sont évidemment les plus lourds : moins de 10% d'entre eux parviendront en troisième année de licence en deux années et un quart en... cinq ans. Parvenus à ce niveau, leur taux de réussite est compris entre 50% et 66% en une ou plusieurs années. Au final, c'est donc seulement de l'ordre de 10% de ces bacheliers entrés en première année de licence qui l'obtiendront en une durée égale ou supérieure à trois ans. Quel gâchis ! La troisième destination est bien évidemment celle des IUT, dans les départements tertiaires qui en accueillent, bon an mal an, moins de 10% d'entre eux.

Est-il nécessaire de revenir sur ce qui reste probablement le plus grave dysfonctionnement dans le passage du secondaire au supérieur ? Ce taux est scandaleusement bas, il est régulièrement dénoncé depuis 1990⁵, et, depuis, rien n'a été fait pour y remédier. Ajoutons que, malgré ce tri, les IUT n'en font réussir que les deux tiers. On est bien là au cœur de l'ambi-

guïté évoquée plus haut : **le baccalauréat technologique, et notamment le baccalauréat technologique tertiaire, prépare-t-il à toutes les formes d'enseignement supérieur ou bien est-il uniquement conçu pour l'enseignement technologique court ? Si c'est la seconde réponse qui est la bonne, il faut se donner les moyens de la mettre en œuvre.**

Revenons un instant sur l'argument de mauvaise foi très souvent entendu selon lequel quand on a créé les IUT, personne n'aurait évoqué une quelconque priorité qui devait être accordée aux bacheliers technologiques. Cet argument est inacceptable pour deux raisons : d'abord, la création des IUT a précédé, de peu (un an), l'arrivée des premiers bacheliers technologiques et surtout, pendant près de dix ans, les IUT ont été très satisfaits d'accueillir d'une façon significative les bacheliers technologiques, quand les bacheliers généraux ne se bousculaient pas à leur porte. La réussite du modèle IUT, s'est donc d'abord construite avec des bacheliers technologiques, mais cette réussite attirant les bacheliers généraux a alors conduit à l'exclusion des premiers. Quand on sait le taux de poursuite des titulaires d'un DUT, qui semble aujourd'hui atteindre les 70%, il faut s'interroger sur ce que signifie cette évolution du DUT en cycle L1-L2 de contournement, et opposer en terme d'investissement l'effort consenti pour un bachelier général inscrit en IUT à celui consenti pour un bachelier technologique en L1-L2 ; on ne doit pas être très éloigné d'un rapport du simple au double. L'échec dans le supérieur ne peut pas s'expliquer uniquement par les coûts, mais on ne peut pas complètement ignorer cet aspect. C'est notamment lui qui devrait nous conduire à moduler les dotations des IUT (et pourquoi pas de toutes les formations de niveau L) en fonction du type de bacheliers accueillis, en tentant par ce moyen d'améliorer l'adaptation d'impédances. **Sait-on que le taux d'accueil des bacheliers S dans les départements tertiaires des IUT a doublé en dix ans ?⁶**

Au regard de la situation précédente, le sort fait aux bacheliers STI (et STL) semble très nette-





ment meilleur. Poursuivant dans le supérieur davantage que les bacheliers technologiques tertiaires, ils sont accueillis, pour plus des trois quarts d'entre eux, soit en STS (60%), soit en IUT (un peu moins de 20%) et donc moins de 10% seulement se retrouvent en L1, pratiquement toujours volontaires. Déjà donc au niveau de l'accueil, cela se passe mieux et les taux de réussite sont meilleurs dans toutes les structures, y compris en licence. Tout ceci conduit donc à une meilleure adaptation, tout en sachant que la cause essentielle de cette situation est à rechercher dans le faible taux de bacheliers dans ce secteur : ils sont moitié moins nombreux que les bacheliers tertiaires. On voit bien ainsi que, lorsque l'on peut assurer et assumer l'orientation prioritaire des bacheliers technologiques vers le technologique court, les taux de réussite de ces bacheliers sont considérablement améliorés. Mais l'on ne s'est pas donné les moyens d'organiser cette orientation.

Un mot enfin pour s'étonner que l'on n'ait pas plus d'informations sur le devenir des bachelier(e)s SMS, régulièrement baptisés dans nos publications "autres" (avec Hôtellerie, STAV, TMD et parfois arts appliqués quand ils ne sont pas comptés en STI). Ils (elles) sont maintenant près de 20 000 par an ; c'est la série qui a connu le plus fort taux de croissance depuis 1995, c'est même pratiquement la seule qui ait connu une croissance véritable (environ 50%). Or l'on ne sait guère plus de choses que le fait que 10% s'inscrivent en BTS où ils (elles) ne vont pas très bien réussir (de l'ordre de 50%) et que les IUT ignorent leur existence ; on n'en retrouve là que 0.6%, (non ce n'est pas une coquille il faut bien lire 0.6%), malgré l'existence de départements dits *carrières sociales*. On peut faire l'hypothèse qu'une partie d'entre eux (elles) est accueillie dans les formations du ministère de la santé (écoles d'infirmier(e)s) et qu'une part importante ne poursuit pas, le secrétariat médical semblant le principal débouché, après une formation complémentaire. Les études générationnelles du CEREQ nous montrent que les études supérieures courtes dans le secteur de la santé et du social conduisent aujourd'hui au plein emploi,

mais il n'est pas certain que les bacheliers SMS en soient les premiers bénéficiaires.

Un baccalauréat professionnel non assumé

Après l'inadaptation d'impédances observée pour la voie technologique et notamment pour les séries STT (STG) et SMS, par comparaison l'inadaptation qui concerne les baccalauréats professionnels peut sembler presque moins grave, alors qu'elle est bien évidemment beaucoup plus importante. Si la situation est jugée moins grave, c'est uniquement dû au fait que le choix de 1985 n'est pas assumé, il est d'ailleurs plus justifié de parler de non-choix ou d'ambiguïté. En effet, ce qui a d'abord été décidé en 1985, c'est de poursuivre la voie secondaire professionnelle jusqu'au niveau IV (nomenclature française). Cette option signifiait très clairement, d'une part, que l'on reconnaissait que la voie technologique ne préparait plus à l'insertion professionnelle, mais à la poursuite d'études et, d'autre part, que l'on voulait tirer vers le haut les *lycées d'enseignement professionnel* (LEP), qui de ce fait devenaient des *lycées professionnels* (LP).

D'autres choix étaient possibles : garder la double finalité du baccalauréat technologique et augmenter significativement les premières dites d'adaptation, qui permettent aux titulaires d'un BEP de rejoindre la voie technologique ; garder, voire recréer des brevets de techniciens, leur mise en extinction lente ayant commencé avec la création, en 1965, du baccalauréat technologique. Choisir de créer un diplôme nouveau et l'appeler baccalauréat professionnel est donc un choix éminemment politique. On doit y voir une volonté d'amélioration de l'image de la voie professionnelle et de ses établissements. À cette époque, la polyvalence des établissements était inexistante et la voie professionnelle était isolée dans les anciens collèges d'enseignement technique (CET), devenus entre-temps des lycées d'enseignement professionnel qui n'accueillaient que des élèves préparant soit un CAP, souvent encore en trois ans après la classe de cinquième de collège, soit un BEP en deux ans après la troisième. Le choix du mot baccalau-

réat couronnait donc le dispositif, (à noter au passage, objectif ou conséquence, qu'il était porteur de quelques tensions entre les organisations syndicales).

Il était dès lors évident que le problème des poursuites d'études était posé ; il fut décidé ... de ne pas y répondre. À la loi (tout bachelier peut s'inscrire à l'université...), on opposa une affirmation péremptoire : les bacheliers professionnels n'ont pas vocation à poursuivre ; il fut même écrit dans l'exposé des motifs de la loi de 1985 qu'un maximum de 20% d'entre eux iraient dans l'enseignement supérieur ; un affichage politique totalement artificiel et ne reposant sur aucune base réglementaire. Et pourtant, vingt ans plus tard, cet affichage semble correspondre à la réalité puisque, effectivement, un peu moins de 20% des bacheliers professionnels poursuivent dans l'enseignement supérieur classique, tout en sachant qu'il semble bien qu'un nombre non négligeable se retrouve dans d'autres structures ! Pour ce qui est des poursuites directes dans les structures traditionnelles, elles se font d'abord en STS (15%), le reste soit en IUT soit en L1. Leur taux de réussite au BTS, de l'ordre de 50%, est plus faible que pour tous les autres bacheliers, et il est bien évidemment catastrophique ailleurs.

Il n'existe à ce jour aucune structure d'accueil réellement dédiée aux bacheliers professionnels et la question est donc posée de savoir s'il est urgent de laisser les choses en l'état. Différentes expériences ont été tentées, notamment des STS en trois ans ou des premières années de STS dite adaptées. Elles présentent toutes deux des inconvénients : soit on allonge d'un an une scolarité qui est déjà structurellement plus longue que les autres (l'âge moyen du bachelier professionnel est de deux années au moins supérieur à l'âge moyen du bachelier général), soit on est contraint à de très vastes regroupements géographiques. On sait que pour des raisons de champ de syndicalisation, une organisation a proposé un diplôme ad hoc, un DTS (diplôme de technicien supérieur) en deux ans équivalent au BTS, ce qui ne peut qu'aug-

menter la confusion déjà existante entre BTS et DUT. Jean Pierre Boisivon, président du concours des Meilleurs Ouvriers de France milite pour l'ouverture d'une grande école dédiée à ces bacheliers ; c'est une excellente idée, mais qui restera limitée en flux. Alors que faire d'autre ? Est-il envisageable de demander aux universités de prendre en compte ces publics ? Idem pour les IUT ? Si tout allait pour le mieux pour les bacheliers technologiques, on serait tenté de dire oui, mais en l'état actuel des choses il faut savoir afficher des priorités.

On conclura donc globalement à une mauvaise adaptation d'impédances

Cet article n'avait pas pour vocation de traiter de façon exhaustive le problème de l'orientation dans l'enseignement supérieur, mais plutôt de dégager quelques éléments de réflexion sur ce qui pourrait produire une amélioration réelle du rendement du dispositif. S'il y a aujourd'hui un consensus sur la nécessité d'augmenter notre production de diplômés de l'enseignement supérieur, cela nous oblige à répondre à deux questions. D'une part, comment parvenir à l'objectif des 50% d'une génération diplômés de l'enseignement supérieur et, d'autre part, quelle répartition de ces 50% ?

Pour l'instant, il semble que les réponses à ces deux questions soient recherchées prioritairement du côté de l'enseignement supérieur, principalement du côté des universités et uniquement à partir du cycle licence. Pourquoi une telle limite ? C'est l'ensemble lycée-enseignement supérieur qui doit être interpellé. Il est vain de penser que l'on améliorera significativement l'adaptation d'impédances uniquement par une amélioration de l'information et de l'orientation des bacheliers, même si c'est évidemment nécessaire.

Le premier problème qui est posé est bien celui de l'équilibre entre les trois baccalauréats, **la première priorité devant être la relance de la voie générale** : il s'agit de retrouver les 5% d'une génération perdus depuis 1995 et de fixer pour objectif 40% d'une génération titulaire d'un





baccalauréat général. Réagir à la crise de la série littéraire est un élément de réponse et pour cela il faut lui dédier très clairement des formations d'excellence, ce qui doit conduire aussi à n'offrir aux bacheliers S, en matière d'excellence, que des formations scientifiques.

Il faut ensuite *a contrario* limiter le flux des bacheliers technologiques tertiaires et simultanément améliorer leur accueil en STS et IUT.

Pour faire tout cela, le courage politique suffit, ce qui *a priori* n'est pas le plus coûteux. Mais il faut aussi calibrer l'offre de formation, que se soit à l'université ou dans les écoles, sur nos besoins et non sur la demande étudiante. Là est la principale difficulté, d'autant qu'ici le courage politique est certes nécessaire, mais pas suffisant. Il faut notamment prendre en compte que les bacheliers scientifiques, S, STI, STL, en nombre insuffisant, sont devenus trop précieux pour qu'il soit nécessaire de tout mettre en œuvre pour limiter leur évaporation dans des études non scientifiques.

Pour finir on évoquera l'exemple le plus significatif, pour ne pas dire le plus caricatural, de

ce qu'il ne faudrait plus accepter : la gestion de l'accueil dans la filière STAPS. C'est, en effet, la filière qui concentre toutes les aberrations pointées dans cet article. Accueil prioritaire de bacheliers S, plus de 40% des premières inscriptions ; la proportion de bacheliers S en STAPS a plus que doublé en dix ans, sans la moindre justification au niveau des prérequis ; un véritable gâchis de bacheliers scientifiques. Et par ailleurs, on observe un accueil non négligeable de bacheliers technologiques tertiaires, près de 15%, ce qui s'agissant des prérequis n'a rien d'aberrant, et pourrait même être encouragé. Mais tout va être mis en œuvre pour les faire échouer, parce que, comme en médecine, il faut bien trier et que, de ce point de vue les disciplines scientifiques sont très *utiles et pratiques*. On terminera donc sur une question simple : l'orientation active mise en place à cette rentrée dans la plupart des universités vise-t-elle à dissuader les bacheliers scientifiques de s'inscrire en STAPS pour les orienter plutôt vers les licences scientifiques, ou au contraire à essayer de convaincre les bacheliers technologiques tertiaires que leur niveau en mathématiques n'est pas compatible avec des études en activités physiques et sportives ?

(1) En l'absence de toute autre précision les chiffres cités dans cet article sont tirés de *Repères, Références et Statistiques* édition 2006, généralement arrondis pour une meilleure lisibilité.

(2) La CITE 3 (Classification Internationale des Types d'Enseignement) correspond au second cycle de l'enseignement secondaire ; 3A distingue les formations préparant au supérieur long c'est à dire la CITE 5A (licence et plus), 3B les formations préparant au supérieur professionnel court (CITE 5B, c'est à dire BTS et DUT) et 3C les formations professionnelles du secondaire préparant à l'emploi.

(3) Christian Forestier : Propositions pour une rénovation de la voie technologique au lycée. Avril 1999. Rapport au ministre.

(4) Christian Forestier in *Revue de l'Inspection générale* n° 3, octobre 2006

(5) Christian Forestier : *Les IUT 25 ans après leur création*. Rapport au ministre. Octobre 1990.

(6) Note d'information 05-15 Les bacheliers S : motivations et choix d'orientation après le baccalauréat. *Les mêmes notes pour toutes les autres séries de baccalauréats généraux et technologiques seraient très utiles.*